



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 75**

Date de la convocation : 28/10/2019  
Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Virginie FAVERON, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Clôture du budget annexe « Maison de Santé » et création du budget annexe « Centre de Santé »**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 mars 2018 le Conseil Municipal avait approuvé la délibération de création du budget annexe « Maison de Santé » assujetti à la TVA et soumis à la nomenclature comptable M4. Compte-tenu des difficultés rencontrées pour le recrutement de médecins libéraux, la transformation de la Maison de Santé en Centre de Santé avec des médecins salariés et vacataires a été approuvée par délibération du 24 septembre 2019.

Monsieur ZYTYNSKI expose que cette transformation impose de modifier la nomenclature du budget annexe dédié à cette activité qui ne sera plus assujetti à TVA.

Il convient donc de clôturer le budget annexe « Maison de Santé » assujetti à TVA, relevant de la nomenclature M4 au 31 décembre 2019, et de créer un nouveau budget annexe « Centre de Santé » soumis à la nomenclature M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 1 abstention (M LAPALISSE), décide :**

- De clôturer le budget annexe « Maison de Santé » assujetti à TVA, soumis à la nomenclature M4 au 31 décembre 2019,
- De créer un budget annexe « Centre de Santé » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, non assujetti à TVA, soumis à la nomenclature M14 qui reprendra les données du budget clôturé,

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer tous documents et pièces comptables afférents à la présente délibération.

P.C.C.

Aureilhan, le 5 novembre 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 76**

Date de la convocation : 28/10/2019

Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Virginie FAVERON, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Budget Communal : décision modificative n°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget Communal 2019,  
L'exécution du budget de la Commune 2019 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 2 ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement**

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b><u>Chapitre 65</u></b> -6541 créance admise en non-valeur		-11 985€	
<b><u>Chapitre 68</u></b> -6815 Dotation aux provisions	+ 11 985€		


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 1 abstention (M LAPALISSE), décide d'approuver la délibération modificative de crédits n° 2 ci-dessus.

P.C.C.

Aureilhan, le 5 novembre 2019

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 77**

Date de la convocation : 28/10/2019

Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

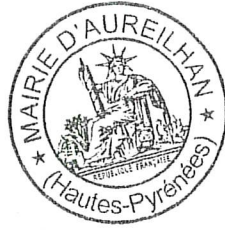
**Attribution du marché de rénovation de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU 4<sup>ème</sup>  
tranche**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation de la 4<sup>ème</sup> tranche de la rue Jean-Jacques Rousseau, depuis le chemin du Mouniquet jusqu'au pont de l'Alaric. Il s'agit d'un marché à bordereau de prix unitaires avec un Détail Quantitatif Estimatif. Quatre offres ont été reçues.


Suite à la réception de l'ensemble des plis, à l'analyse des offres et à l'avis de la Commission d'analyse des marchés, Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Sud-Ouest dont le montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élève à 129 896,21 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De retenir l'offre de l'entreprise COLAS Sud-Ouest dont le montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élève à 129 896,21 € HT,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer le marché correspondant et toutes pièces nécessaires.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 5 novembre 2019  
**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 78**

Date de la convocation : 28/10/2019  
Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Forêt communale : proposition d'assiette de coupes 2020**

Monsieur LARREGOLA, Maire-Adjoint, expose que conformément à la Charte de la Forêt et au document d'aménagement de la forêt d'AUREILHAN, il est nécessaire de valider le programme de coupes (dénommé également Etat d'assiette) pour l'année 2020 proposé par les services de l'Office National des Forêts.

Monsieur LARREGOLA demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce programme tel que présenté ci-après.

**ETAT D'ASSIETTE 2020 AUREILHAN :**

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination			Mode de commercialisation prévisionnel	
						Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte	Sur pied	Façonné
10_d	REG	2.29	2016	2021	2021	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-dessus, qui propose la prochaine coupe en 2021.

P.C.C.  
Aureilhan, le 5 novembre 2019

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 79**

Date de la convocation : 28/10/2019

Date de la publication : 05 /11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint technique à 25/35<sup>ème</sup>**

Madame JOANDET, Maire-Adjointe, expose que suite au départ en retraite d'un agent, un agent communal peut bénéficier d'une augmentation de sa quotité de travail et qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique à 25/35<sup>ème</sup>.

Suite à l'avis de la Commission Affaires Générales réunie le 24 octobre, Madame JOANDET propose de créer ce poste.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 1 abstention (M LAPALISSE), décide de créer un poste d'adjoint technique à 25/35<sup>èmes</sup>.**

P.C.C.

Aureilhan, le 5 novembre 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 80**

Date de la convocation : 28/10/2019

Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

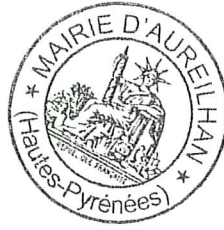
**Dénomination de la voie de desserte d'un ensemble immobilier situé rue de la Moisson**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que suite à la délivrance du permis de construire n° 065 047 18 J0029 au bénéfice de la SA Promologis relatif à la construction de 19 pavillons locatifs rue de la Moisson, il convient de dénommer la voie de desserte de ce projet immobilier.

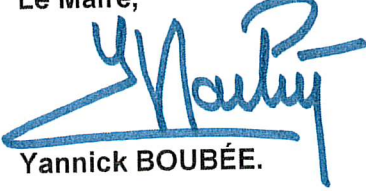
Monsieur ALONSO précise que les rues de ce secteur sont principalement liées à des noms d'aviateurs. En conséquence, il propose donc au Conseil Municipal de dénommer cette voie rue Adrienne BOLLAND.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et 1 abstention (M LACABANNE), décide :**

- De dénommer la voie de desserte de ce projet situé rue de la Moisson rue Adrienne BOLLAND ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.



P.C.C.  
Aureilhan, le 5 novembre 2019  
**Le Maire,**

  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 81**

Date de la convocation : 28/10/2019

Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Cession des parcelles cadastrées AB n°772, 1020, 1021, 1022, 1024 et 1025 au  
Syndicat Intercommunal d'Assainissement Adour Alaric**

Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, expose au Conseil Municipal que l'assiette foncière de la station d'épuration située à AUREILHAN, lieudit l'Adour Nord, constituée des parcelles cadastrées section AB sous les numéros 772, 1020, 1021, 1022, 1024, 1025 pour une superficie totale de 12 924 m<sup>2</sup>, est mise à la disposition du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Adour Alaric.

Le Syndicat Intercommunal a saisi par courrier la Commune pour que le transfert de propriété de ces parcelles puisse être réalisé à l'euro symbolique.

Le service de France Domaine a été saisi pour procéder à l'évaluation des biens. Par courrier du 18 octobre 2019, la Direction Générale des Finances Publiques répond qu'en application de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, il n'y a pas lieu de procéder à une évaluation.

Madame CHEDEVILLE précise que cette cession à l'euro symbolique aura lieu en application de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui précise que les biens du domaine public peuvent être cédés sans déclassement préalable entre personnes publiques lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert.

Madame CHEDEVILLE propose donc de céder les parcelles formant l'emprise foncière de la station d'épuration au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Adour ALARIC à l'euro symbolique.

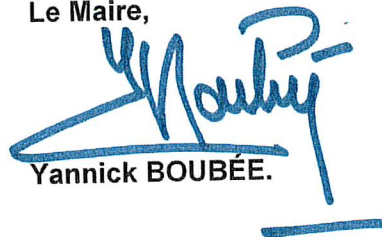
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M ALONSO ne prend pas part au vote), décide :**

- **D'autoriser la cession des parcelles cadastrées AB n°772, 1020, 1021, 1022, 1024 et 1025, d'une contenance totale de 12 924 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique au Syndicat d'Assainissement Adour Alaric. Les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acquéreur.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence le 2nd Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 5 novembre 2019  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 4 novembre 2019**

**Délibération n° 2019- 82**

Date de la convocation : 28/10/2019  
Date de la publication : 05/11/2019

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Syndicat Départemental d'Energie : programme d'éclairage public 2019 (suite)**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme « TEPCV » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour la rénovation de l'éclairage rue de la Moisson, rue du 11 Novembre (nord), contre allée avenue Jean Jaurès, rue des Alouettes, rue Germinal, Clos du Roy, rue Ampère, rue Gambetta et place Florence. Le montant de la dépense est évalué à 98 000 € hors taxes et le financement prévisionnel est le suivant :

Participation de l'Etat au titre du Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)	49 000,00 €
Participation Commune (produit de la vente des CEE)	49 000,00 €
Total	98 000,00 €


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme 49 000 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur le produit de la vente des CEE.

- Précise que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.



P.C.C.  
Aureilhan, le 5 novembre 2019  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.